

**MODALITÉS\_LONGUES PROMOTION CLAIRLAND 2026**  
**Jusqu'à 10€ remboursés pour l'achat d'un produit CLAIRLAND**

**Du 01/03/2026 au 30/09/2026**

**Comment bénéficier de l'offre ?**

**1. ACHETEZ ENTRE LE 01/03/2026 et le 30/09/2026 INCLUS, 1 produit CLAIRLAND parmi les références éligibles à la promotion\*** dans les points de vente participants situés en France métropolitaine, Corse et DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte).

*\*voir détail des références éligibles et enseignes concernées en annexes de ces présentes modalités, et sur [www.mes-promos-compo.fr/modalites/clairland-1910.pdf](http://www.mes-promos-compo.fr/modalites/clairland-1910.pdf)*

Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites internet de sociétés non domiciliées ou non immatriculées en France métropolitaine (Corse incluse) ou dans les DROM-COM ne seront pas pris en compte.

Pensez à demander l'impression de votre ticket de caisse lors du paiement de votre achat.

**2. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [www.mes-promos-compo.fr](http://www.mes-promos-compo.fr)** en vous connectant **AU PLUS TARD LE 15/10/2026 MINUIT**. CLIQUEZ SUR L'OFFRE N°1910 CLAIRLAND

**3. COMPLETEZ LE FORMULAIRE** d'inscription en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, email, coordonnées postales complètes) et votre RIB (IBAN BIC) émanant d'une banque domiciliée en France ainsi que **le détail de votre achat**.

Cochez la case « opt in » indiquant que vous avez lu et accepté les modalités et acceptez que vos données personnelles soient utilisées par la Société Organisatrice pour la gestion de l'offre de Remboursement

**4. TELECHARGEZ UNE PHOTO LISIBLE** de votre **ticket de caisse** (ou **facture d'achat**), où apparaissent la date, l'enseigne d'achat, le prix et la référence du produit éligible ainsi qu'une photo du barre du produit acheté.

**5. VALIDEZ** le formulaire de participation

Une notification de confirmation de participation vous sera envoyée par email. [Pensez à regarder dans les courriers indésirables de votre boîte mail.](#)

Il vous est conseillé de conserver une copie de vos preuves d'achat, elles pourront être demandées à des fins de vérification.

**Offre complémentaire : Un Webcoupon de 3 € offert pour l'achat d'un produit CLAIRLAND éligible**  
Lorsque vous recevrez votre notification de confirmation de participation par email, celle-ci comprendra un lien vous permettant de télécharger **un webcoupon d'une valeur unitaire de 3,00€ TTC (trois euros)**. Ce coupon est valable pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de téléchargement sur un prochain achat d'un produit CLAIRLAND.

### **Confirmation de dossier :**

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement, par virement bancaire exclusivement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la validation conforme de votre dossier. Le virement portera l'intitulé suivant : « *HELO ACTIVATION et votre numéro de participation* »

Si votre dossier n'est pas conforme aux modalités, un email vous sera envoyé dans les 8 jours ouvrés suivant le jour de la validation de votre participation.

L'email précisera les raisons de la non-conformité et vous invitera le cas échéant, à compléter votre participation avec les éléments manquants. Pensez à regarder vos courriers indésirables.

Pour suivre l'état de votre dossier, rendez-vous dans l'onglet « Suivi de la participation » sur le module d'inscription de l'offre.

Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à [service.conso@helo-activation.fr](mailto:service.conso@helo-activation.fr), en précisant le numéro de l'opération (**1910**) dans l'objet de votre e-mail.

Toute réclamation effectuée **après le 30/11/2026** ne sera plus prise en compte.

**Veillez à bien respecter le délai d'inscription** après la date d'achat et à fournir tous les documents demandés.

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux ou ne respectant pas toutes les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté.

L'Organisateur refusera notamment toute demande s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la preuve d'achat, ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la preuve d'achat et tout document justifiant de l'identité du participant. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement.

La société Compo ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté. Les frais de participation ne sont pas remboursés.

Offre non cumulable avec toute autre opération en cours portant sur les mêmes produits, réservée à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et DROM COM (zone euro uniquement), à l'exclusion du personnel de la Société Compo et des sociétés organisatrices.

**Offre limitée à une participation par foyer** (même nom, prénom et/ou même adresse, et/ou même email, et/ou même RIB). Les dossiers sans inscription sur [www.mes-promos-compo.fr](http://www.mes-promos-compo.fr) ne seront pas pris en compte.

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société HE&LO Activation, missionnée par la société Compo, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Compo dans le cadre de l'offre de remboursement et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la société Compo, ces données seront transmises à son service marketing. La société Compo garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse [DPOCompoFrance@compo.fr](mailto:DPOCompoFrance@compo.fr), ou courrier postal adressé à : COMPO France Protection des données personnelles - 2-8 rue Sarah Bernhardt - CS 60024 - 92 601 Asnières cedex.

Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## **ANNEXE 1**

### **Liste des références éligibles en magasins spécialistes et enseignes participantes.**

Liste des enseignes participantes :

- LEROY MERLIN
- WELDOM
- BRICOMARCHÉ
- BRICORAMA
- MR BRICOLAGE
- CASTORAMA
- COFAQ, BRICOPRO
- LE CLUB (Briconautes)
- SA2E (Espace Émeraude)
- RURAL MASTER
- SHOPIX
- GAMM VERT
- JARDILAND
- NALOD'S DELBARD
- ADOXA (Magasin Vert, Point Vert, Trèfle Vert, Cercle Vert, Jardizoo...)
- DIVERS JARDINERIES
- SEVEA (Villaverde, Baobab)
- TRUFFAUT
- TOP JARDIN
- GROUPE INEDIS
- J'DEA

PRODUITS CLAIRLAND_SPE ELIGIBLES À L'OFFRE			Montant remboursé
<b>Dés herbants Tous Jardins</b>			
CLAIRJAP900	Prêt à l'emploi 900 ml	3167770212341	2,00 €
CLAIRJAR910N	Concentré 910 ml	3167770217742	4,00 €
CLAIRJAP3000N	Prêt à l'emploi 3 L	3167770217599	6,00 €
CLAIRJAP4000	Prêt à l'emploi 4 L	3167770213416	6,00 €
CLAIRJAP5000	Prêt à l'emploi 5 L	3167770213454	6,00 €
CLAIRJAR2500N	Concentré 2,5 L	3167770217759	8,00 €
CLAIRJAR5000N	Concentré 5 L	3167770217766	10,00 €
CLAIRPROJAR500	Ultra Concentré 500 ml	3167770222449	6,00 €
CLAIRPROJAR1000	Ultra Concentré 1 L	3167770222456	8,00 €
<b>Dés herbants Allées et Terrasses</b>			
CLAIRDAP900	Prêt à l'emploi 900 ml	3167770212389	2,00 €
CLAIRDAL460N	Concentré 460 ml	3167770217773	2,00 €
CLAIRDAL910N	Concentré 910 ml	3167770217780	4,00 €
CLAIRDAP3000N	Prêt à l'emploi 3 L	3167770217636	6,00 €
CLAIRDAP5000	Prêt à l'emploi 5 L	3167770212396	6,00 €
CLAIRDAL2500N	Concentré 2,5 L	3167770217797	8,00 €
CLAIRDAL5000N	Concentré 5 L	3167770217803	10,00 €
CLAIRPRODAL500	Ultra Concentré 500 ml	3167770222463	6,00 €
CLAIRPRODAL1000	Ultra Concentré 1L	3167770222470	8,00 €
<b>Anti-Mousses</b>			
CLAIRMAP1000	Allées Prêt à l'Emploi 1 L	3167770213393	2,00 €
CLAIRMAT1000N	Allées Concentré 1 L	3167770217827	4,00 €
CLAIRPROMAT500	Allées Ultra Concentré 500 ml	3167770222432	6,00 €
CLAIRGAM1000N	Gazon Concentré 1 L	3167770217810	4,00 €
CLAIRPROGAM500	Gazon Ultra Concentré 500 ml	3167770222418	6,00 €
CLAIRTRON500	Lichens Troncs Ultra Concentré 500 ml	3167770222401	6,00 €
<b>Dés herbant Rosiers Potager Fruitiers</b>			
CLAIRPOT500	Ultra Concentré 500 ml	3167770222425	6,00 €

CLAIRJAR910N, CLAIRJAR2500N, CLAIRJAR5000N, CLAIRDAL460N, CLAIRDAL910N, CLAIRDAL2500N, CLAIRDAL5000N, CLAIRGAM1000N, CLAIRMAT1000N : Nom homologué : HERBISTOP®. AMM N° 2140121 (Compo France SAS - 25). Emploi autorisé dans les jardins. 237,59 g/L Acide Pélargonique. ⚠ ATTENTION H319 Provoque une sévère irritation des yeux. CLAIRJAP900, CLAIRJAP3000N, CLAIRJAP4000, CLAIRJAP5000, CLAIRDAP900, CLAIRDAP3000N, CLAIRDAP5000, CLAIRMAP1000 Nom homologué : HERBISTOP® SPRAY. AMM N° 2160115 (COMPO France SAS – 25). Emploi autorisé dans les jardins. 30,99 g/L Acide Pélargonique. ⚠ ATTENTION H319 Provoque une sévère irritation des yeux. EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique CLAIRPROJAR500, CLAIRPROJAR1000, CLAIRPRODAL500, CLAIRPRODAL1000, CLAIRPOT500, CLAIRPROGAM500, CLAIRPROMAT500, CLAIRTRON500 : Nom homologué : Herbistop® Ultra +. AMM N° : 2250103 (COMPO France SAS - 25) Emploi autorisé dans les jardins.. 580,24 g/L Acide Pélargonique ⚠ ATTENTION H315 Provoque une irritation cutanée. • H319 Provoque une sévère irritation des yeux. • H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • \*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Veillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit. Produits distribués par COMPO France SAS - RCS Besançon 345 408 272. **Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.** Liste produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural) : cf. Note de service du Ministère de l'Agriculture DGAL/SDQSPV.

## ANNEXE 2

### Liste des références éligibles en Hypers/Supermarchés et enseignes participantes.

Liste des enseignes participantes :

- GALEC (Leclerc, BBJ, Jardinerie Leclerc)
- CARREFOUR / CORA
- COOPÉRATIVE U (Super U, Hyper U, etc.)
- AUCHAN
- INTERMARCHÉ
- FRANCAP (Groupe des enseignes comme Coccinelle, etc.)

PRODUITS CLAIRLAND FOOD ELIGIBLES À L'OFFRE			Montant remboursé
<b>Dés herbants Jardins et Allées</b>			
CLAIRBIOP1000	Prêt à l'Emploi 1 L	3167770211061	2,00 €
CLAIRBIO500N	Concentré 500 ml	3167770217841	2,00 €
CLAIRBIO1000N	Concentré 1 L	3167770217858	4,00 €
CLAIRBIOP3000N	Prêt à l'Emploi 3 L	3167770220957	6,00 €
CLAIRBIOP4000N	Prêt à l'Emploi 4 L	3167770213430	6,00 €
CLAIRBIOP5000	Prêt à l'Emploi 5 L	3167770213409	6,00 €
CLAIRBIO2500N	Concentré 2,5 L	3167770217865	8,00 €
CLAIRBIO5000N	Concentré 5 L	3167770217872	10,00 €
CLAIRPROBIO500	Ultra concentré 500 ml	3167770222487	6,00 €
CLAIRPROBIO1000	Ultra concentré 1 L	3167770222494	8,00 €
<b>Dés herbants Allées et Terrasses</b>			
CLAIRDAP1000	Prêt à l'Emploi 1 L	3167770216219	2,00 €
CLAIRDAL1000N	Concentré 1 L	3167770217896	4,00 €
CLAIRDAP4000	Prêt à l'Emploi 4 L	3167770213461	6,00 €
CLAIRCAT2500N	Concentré 2,5 L	3167770217902	8,00 €
CLAIRCAT5000N	Concentré 5 L	3167770217919	10,00 €
CLAIRPROCAT500	Ultra concentré 500 ml	3167770222500	6,00 €
CLAIRPROCAT1000	Ultra concentré 1 L	3167770222517	8,00 €
<b>Dés herbant Rosiers Potager Fruitiers</b>			
CLAIRPOT500	Ultra Concentré 500 ml	3167770222425	6,00 €
<b>Anti-Mousses</b>			
CLAIRMAP1000	Allées Prêt à l'Emploi 1 L	3167770213393	2,00 €
CLAIRMAT1000N	Allées Concentré 1 L	3167770217827	4,00 €
CLAIRPROMAT500	Allées Ultra Concentré 500 ml	3167770222432	6,00 €
CLAIRGAM1000N	Gazon Concentré 1 L	3167770217810	4,00 €
CLAIRPROGAM500	Gazon Ultra Concentré 500 ml	3167770222418	6,00 €
CLAIRTRON500	Lichens Troncs Ultra Concentré 500 ml	3167770222401	6,00 €

CLAIRBIO500N, CLAIRBIO1000N, CLAIRBIO2500N, CLAIRBIO5000N, CLAIRDAL1000N, CLAIRCAT2500N, CLAIRCAT5000N, CLAIRGAM1000N, CLAIRMAT1000N : Nom homologué : HERBISTOP®. AMM N° 2140121 (COMPO France SAS – 25). Emploi autorisé dans les jardins. 237,59 g/L Acide Pélagronique. ⚠ ATTENTION H319 Provoque une sévère irritation des yeux. CLAIRBIOP1000, CLAIRBIOP3000N, CLAIRBIOP4000, CLAIRBIOP5000, CLAIRDAP1000, CLAIRDAP4000, CLAIRMAP1000 : Nom homologué : HERBISTOP® SPRAY. AMM N° 2160115 (COMPO France SAS – 25). Emploi autorisé dans les jardins. 30,99 g/L Acide Pélagronique. ⚠ ATTENTION H319 Provoque une sévère irritation des yeux. EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique CLAIRPOT500, CLAIRPROBIO1000, CLAIRPROBIO500, CLAIRPROCAT1000, CLAIRPROCAT500, CLAIRPROGAM500, CLAIRPROMAT500, CLAIRTRON500 : Nom homologué : Herbistop® Ultra +. AMM N° : 2250103 (COMPO France SAS - 25). Emploi autorisé dans les jardins.. 580,24 g/L Acide Pélagronique ⚠ ATTENTION H315 Provoque une irritation cutanée. • H319 Provoque une sévère irritation des yeux. • H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ⚠ \*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Veillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit. Produits distribués par COMPO France SAS - RCS Besançon 345 408 272. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Liste produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural) : cf. Note de service du Ministère de l'Agriculture DGAL/SDQSPV.